

Annexe II : Critères de sélection BioInnovation Africa II Appel à manifestation d'intérêt

1. Exigences essentielles qui doivent être remplies selon le mécanisme de financement du [PPP développé](#), y compris :

- 1.1. Au moins une des entreprises partenaires est une entreprise privée à but lucratif.
- 1.2. Au moins deux audits financiers annuels disponibles.
- 1.3. Solvabilité économique et liquidité suffisantes pour apporter une propre contribution nécessaire (au moins 50 % du budget total du projet).
- 1.4. La nature et l'ampleur des changements prévus sont mesurables pendant la durée du projet / le potentiel de générer des impacts concrets dans le cadre du projet.
- 1.5. Ressources humaines qualifiées pour mener à bien le projet.
- 1.6. Conception cohérente du projet, objectifs et activités réalistes et réalisables avec un rapport coût-bénéfice approprié.
- 1.7. Le projet mettra en place des structures pour assurer la durabilité des résultats et des changements obtenus.
- 1.8. Les activités du projet ne sont pas exigées par la loi.
- 1.9. Le projet a un sens commercial mais n'est pas directement pertinent pour les revenus des entreprises (la promotion d'affaire principale (« core business ») est exclue en principe).

2. Critères spécifiques au projet BIA :

- 2.1. Mise en œuvre dans un (ou plusieurs) des quatre pays bénéficiaires.
- 2.2. Partenaires engagés, dont au moins un est enregistré en Europe.
- 2.3. Relations d'affaires entre les partenaires (africains et européens) du projet.
- 2.4. La connaissance et la compréhension des exigences nationales en matière d'APA et des lignes directrices nationales sur le partage des avantages pour la conservation et l'utilisation durable constituent un atout.

2.5. Engagement et respect (réel ou potentiel) des [principes et critères du BioTrade éthique de la CNUCED](#) dans les chaînes d'approvisionnement.

2.6. Contribution matérielle dans...

2.6.1. Utilisation durable et conservation de la biodiversité, par exemple :

- a) Renforcement des capacités en matière des bonnes pratiques agricoles, et de collectes durables.
- b) Évaluation et établissement des quotas, périodes ou normes d'exploitation durable.
- c) Mise en œuvre des plans d'action en faveur de la biodiversité.
- d) Lien avec d'éventuelles solutions fondées sur la nature et les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité (exemple le SPANB).

2.6.2. Réponse aux exigences du marché et à la préparation à l'exportation, par exemple :

- a) Renforcement des capacités de transformation et de transport.
- b) Mise en place de la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement.
- c) Soutien organisationnel aux PME et aux organisations paysannes liés aux projets.
- d) Favoriser le respect des réglementations nationales (y compris l'APA).

2.6.3. Emploi, conditions de travail et autres normes sociales, par exemple :

- a) Renforcement de capacités en matière de sécurité et d'hygiène au travail.
- b) Garantir l'intégration de la dimension genre tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- c) Garantir le respect du salaire minimum de base et (au-delà) promouvoir l'établissement d'un salaire et d'un revenu de subsistance.

2.6.4. Inclusion et autonomisation des peuples autochtones et communautés locales (PAKL) dans la conservation et la valorisation de la biodiversité.

2.6.5. Synergies avec les activités/initiatives existantes, par exemple les plans de développement sectoriels ou les politiques et priorités nationales.

2.6.6. Renforcer les capacités, la représentation égale et l'engagement actif des femmes et des autres groupes marginalisés, en particulier dans les étapes avancées de la chaîne de valeur.

2.7. Possibilité d'étendre ou de reproduire les résultats du projet.

2.8. Potentiel des partenaires du secteur privé à contribuer de manière quantifiable aux activités du projet (co-investissements, transfert de technologie, accords d'exploitation à long terme, etc.)

3. Autres considérations spécifiques à un pays

Les aspects supplémentaires suivants seront un atout :

Afrique du Sud

- Les partenaires engagés qui sont prêts à (a) s'informer des directives, exigences et cadres pertinents de l'AS et de l'UE ; (b) vérifier le statut des espèces respectives sur la liste TOPS car cela peut limiter certaines activités commerciales.
- Encourager le développement des capacités en matière de négociation, de comptabilité, d'augmentation des échanges, d'approvisionnement de la production et de compréhension de la chaîne de valeur.

Cameroun

- Collaboration avec les structures nationales de recherche sur les aspects liés au développement de la (des) chaîne(s) de valeur
- Activités favorisant le développement du secteur privé dans le domaine du biocommerce au Cameroun

Madagascar

- Zone d'intervention dans la région DIANA, SAVA ou BOENY
- Lien avec les interventions en cours du ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), en particulier le projet [ABS-MADA](#)
- Lien vers les interventions en cours de la GIZ Madagascar

Namibie

- Renforcer la participation et les capacités de la jeunesse locale